

agnés : le l'enfer de la rue ?



avec des habitants qui n'en peuvent plus. Photo Progrès/Damien LEPETITGALAND

que vis-à-vis des adultes », explique un éducateur, qui préfère rester anonyme.

À l'image des rixes qui éclatent très souvent place Mazagran, à Lyon 7^e, entre des groupes d'une dizaine d'individus.

Une problématique qui dépasse les dispositifs classiques de protection de l'enfance, qui s'avèrent bien souvent inopérants avec eux.

Rappelez-vous le meurtre barbare de la Croix-Rousse, en 2019. Trois migrants algériens, accusés

du meurtre de leur compatriote, ont été condamnés à 20 ans de réclusion criminelle pour deux d'entre eux, et à 15 ans de réclusion pour le mineur du trio. Alcoolisés, drogués et sous médicaments, les protagonistes avaient invoqué un vol de téléphone et une agression sexuelle, comme origine du différend.

DAMIAN LEPETITGALAND

Lire la suite de notre dossier page 14

Ils représentent environ 30 % des mineurs incarcérés à l'EPM de Meyzieu

En 2020, 24 % des mineurs incarcérés à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Meyzieu (EPM) étaient des mineurs non accompagnés (MNA), principalement issus de la juridiction lyonnaise et, dans une proportion moindre, des juridictions des départements limitrophes.

En 2021, la proportion de MNA à l'EPM a augmenté pour osciller entre 30 % et 40 % du nombre total de mineurs incarcérés dans cet établissement.

Des chiffres qui sont en baisse en 2022, puisqu'entre janvier et fin juillet 2022, la proportion de MNA incarcérés à l'EPM, était de 27 %, dont plus de 85 % relevant de la juridiction de Lyon.

Une baisse qui s'explique notamment par l'amélioration des techniques pour déterminer la minorité des jeunes et éviter que de jeunes majeurs se retrouvent incarcérés avec des mineurs.

Des délinquants, qui sont aussi des victimes

Il faut savoir que les jeunes sont la proie des réseaux, qui les isolent. On les prive de leurs papiers et ils sont exploités à des fins de délinquance, en les rendant notamment polytoxicomanes (lire par ailleurs).

Ce qui est complexe, c'est qu'il s'agit de délinquants, mais aussi des victimes : ce sont des victimes, qui font des victimes.

« On leur apprend à ne rien dire à la police. Nous sommes confrontés à un public abîmé. Les MNA sont complexes à prendre en charge, avec, souvent, la problématique de la barrière de la langue », explique la direction de la Protection judiciaire et de la jeunesse (PJJ).

Chaque mineur incarcéré, qui ne bénéficierait pas déjà d'un suivi éducatif dans le cadre pénal, est pris en charge individuellement. « Un référent éducatif est nommé, afin d'accompagner le jeune dans la durée et limiter ainsi la récurrence », précise la PJJ, qui est confrontée dans son travail à la difficulté de les sortir des réseaux, qui les exploitent.

« Ligne 37 », un dispositif expérimental pour accompagner les jeunes étrangers en errance

Depuis 2020, les pouvoirs publics constatent la présence d'un nombre croissant de mineurs et de jeunes étrangers en errance à Lyon, principalement dans le quartier de la Guillotière, ne s'inscrivant dans aucun parcours d'insertion.

Ces jeunes, répondant à une logique de survie, consomment très souvent des substances addictives, altérant leurs comportements et sont, pour beaucoup, sous l'emprise d'individus qui encadrent leurs activités délinquantes (vol, vente de cigarettes et stupéfiants...).

Créer un lien avec ces publics, difficiles d'accès

L'État, en partenariat avec la Métropole de Lyon et la Ville, a décidé de créer un dispositif expérimental inédit, pour accompagner ces jeunes étrangers en

errance, baptisé « Ligne 37 ».

Son objectif est de créer, dans un premier temps, le lien avec ces jeunes, difficiles d'accès et non francophones, en allant à leur rencontre, à l'occasion de maraudes. Ce sont les associations Le Mas, Capso et Alynéa, qui ont été choisies, après appel à candidatures, pour faire ce travail. Lancement prévu cet automne.

Un lieu d'accueil, pour mettre à l'abri ceux qui le souhaitent, devrait également voir le jour début 2023. « On doit garantir la sécurité de ces quartiers, mais on a aussi la volonté d'agir sur la dimension sociale. On porte une réflexion plus globale pour faire en sorte qu'un quartier soit agréable à vivre pour ses habitants », confie le secrétaire général adjoint de la préfecture du Rhône, Julien Perroudou.

QUESTIONS À

Bruno Bernard, président EELV de la Métropole de Lyon

« Cela fait des années qu'on n'a pas de politique claire »

Lors de notre Face aux lecteurs, le 12 septembre, avec le président de la Métropole de Lyon, Jean-Paul Vilain (Coordination urgence migrants) l'avait interrogé en ces termes : « La Métropole a adhéré à Anvita (association nationale des villes et territoires accueillants). Vous avez la compétence de la protection des mineurs isolés. Que comptez-vous faire notamment pour la soixantaine de jeunes migrants, qui vivent dans un square de Lyon 4^e ? »

« Je voudrais vous féliciter pour l'investissement pour ces jeunes migrants que vous portez avec d'autres sur l'agglomération, parce que ce sont des situations très compliquées. Ceux qui ne sont pas reconnus mineurs, qui sont en recours, n'ont pas de statut juridique. C'est cela la difficulté. On a une loi immigration qui se prépare à l'Assemblée, je pense que le vrai sujet, c'est de traiter plus globalement l'accueil des jeunes majeurs migrants. »

Jean-Paul Vilain : « Côté associations, on redoute cette nouvelle loi immigration »

« Le ministre Darmanin, avec qui j'ai beaucoup de désaccords, a ouvert des portes de façon raisonnable sur

la question d'autorisation de travail. Les représentants des entrepreneurs sont aussi plutôt ouverts, donc je pense que les indicateurs sont au vert pour qu'on ouvre plus les portes qu'autrefois aux migrants, présents sur notre sol, qui ont envie de s'intégrer. C'est du bon sens. Cela fait des années qu'on n'a pas de politique claire, puisqu'on ne les reconduit quasiment jamais à la frontière, donc on laisse une partie de la population être dans l'illégalité, forcément dans la mendicité, la délinquance ou autre, alors qu'on a des solutions à leur proposer. Aujourd'hui, on peut estimer qu'environ 3 000 personnes dorment dehors dans la Métropole de Lyon. Depuis 2019, ce nombre a diminué assez fortement. Après le premier confinement, à notre demande, l'État a gardé des places d'hébergement d'urgence ouvertes et parfois, d'ailleurs, on les finance. C'est une collaboration avec l'État. C'est une politique de long terme. Notre objectif, c'est qu'à la fin, il n'y ait plus personne dehors. »



Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon. Photo Progrès/Richard MOUILLAUD

QUE SE CACHE-T-IL DERRIÈRE L'ACRONYME MNA ?

Les enfants étrangers, privés de la protection de leur famille, relèvent de la catégorie des mineurs non accompagnés (MNA).

En tant qu'enfants en situation de danger, ils ne sont pas soumis aux règles d'entrée et de séjour des étrangers et ne peuvent pas faire l'objet d'une mesure d'éloignement. Ils relèvent du droit commun de la protection de l'enfance.

Les services départementaux d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) les prennent en charge, dans le cadre d'un accueil provisoire d'urgence de cinq jours, durant lequel ils sont mis à l'abri et leur situation, évaluée.

Confrontés à l'augmentation de leur nombre, les pouvoirs publics ont développé, en 2013, un protocole, élaboré entre l'État et l'Assemblée des départements de France, pour instaurer une double solidarité : de l'État envers les départements, par un appui logistique et financier, apporté lors de l'évaluation de la minorité et de l'isolement ; et entre départements par la répartition géographique des enfants pris en charge.

La circulaire du 25 janvier 2016 précise comment s'articulent les interventions des conseils départementaux et des services de l'État, en matière d'évaluation de la minorité (vérification documentaire, examens médicaux) et de l'isolement, ainsi que de prise en charge (scolarisation, formation professionnelle, bilan de santé, accès au séjour des jeunes, pris en charge par l'ASE, et aide au retour).



Photo d'archives Progrès/Dominique MENVIELLE